

A l'exception des dix-huit mois, pendant lesquels le parti libéral a conduit les affaires du pays de 1861 à 1863, M. Cartier a fait partie depuis 1855 de toutes les administrations soit comme secrétaire-provincial, procureur-général, inspecteur-général, et enfin ministre de la milice ; et il ne cessa d'être l'homme le plus influent du Bas-Canada.

Dire tout ce qu'il a fait serait faire l'histoire du pays depuis vingt ans et demanderait un volume considérable, car il a attaché son nom à toutes les grandes mesures d'intérêt public, a mis partout la marque de son esprit fécond, le cachet de son activité.

“ Nous lui devons entre autres choses, dit le *Courrier d'Outaouais*, le Grand-Tronc, y compris le pont Victoria, des lois sur l'éducation, des réformes importantes dans nos lois criminelles, une large part dans l'abolition du système seigneurial, la décentralisation judiciaire du Bas-Canada, la loi des terres des townships de l'Est, la codification des lois, la réorganisation de la milice, et la principale part dans la formation du régime fédéral sous lequel nous sommes placés. Depuis vingt-et-un ans, il était président du comité des chemins de fer, ce qui n'est pas une situation de mince importance. Nous lui devons le bill du chemin de fer du Pacifique, et son cri ‘ Embarquons pour l'Ouest, ’ lancé à la votation de ce bill, restera dans nos annales parlementaires.”

Deux grandes pensées semblent avoir dominé la